

DEL/2024/ECO/47
Règlement intérieur du site économique « Ferme Braquaval »
Modification

Monsieur le Maire rappelle que le site économique « la ferme Braquaval » a fait l'objet de travaux de rénovation de 2018 à 2020 en vue d'y accueillir plusieurs activités économiques, associatives et artisanales. Afin de permettre la cohabitation des différentes activités économiques, un règlement intérieur, partagé par tous les acteurs concernés, a été mis en place par délibération DEL/2021/DG/65 en date du 27 mai 2021.

Les usages et évolutions du site amènent à modifier ledit règlement intérieur.

Ce dernier a pour objectif de :

- ✓ Fixer les règles de fonctionnement interne des espaces communs ;
- ✓ Rappeler les droits et obligations des occupants ;
- ✓ Décliner les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et les préciser afin d'organiser la vie dans le site ;
- ✓ Préciser les principes généraux d'utilisation de l'espace et du matériel ;
- ✓ Préciser éventuellement certaines règles relatives à l'hygiène et à la sécurité ;
- ✓ De fixer tous usages nécessaires au bon fonctionnement du site.

Il est ainsi proposé au conseil municipal d'annuler le précédent règlement et d'y substituer le présent règlement intérieur.

Il sera affiché sur les panneaux d'affichage dédiés et/ou accessibles sur le site économique et sur le site Internet de la ville.

Vu l'avis conforme de la commission Finances, Economie et Administration Générale du 14 mai 2024,

A L'unanimité, le Conseil Municipal

- Adopte la modification du Règlement intérieur du site économique « Ferme Braquaval »
- Donne un avis favorable au présent règlement intérieur annexé à la présente délibération ;
- Décide d'annuler et remplacer le précédent règlement intérieur entériné le 27 mai 2021 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents administratifs nécessaires à son application.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois, et an susdits,
 Pour copie conforme

Le Maire



DGS

**Direction Générale des Services**

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,
Le 23 mai,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 15 mai 20024 et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

*Nombre de conseillers en exercice : 33
Délibération affichée en mairie le 30 mai 2024*

PRESENTS

Francis VERCAMER, Maire,
Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Laurent PASTOUR, Fabienne LEPERS, Saïd LAOUADI, Adjoints au Maire,

Fatima KARRAD, Etienne DELEPAUT, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Thérèse NOCLAIN, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Sabine HONORE, Emmanuelle GUILLAIN, Gaëtan DECOSTER, Christelle DUTRIAUX, Rafik BZIOUI, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Sana EL AMRANI, Conseillers,

Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Karima CHOUIA, Conseillers.

ABSENTE EXCUSEE

Eugénie CARBON ayant donné procuration à Barbara RUBIO COQUEMPOT